



Négociation d'un nouvel accord multilatéral sur les investissements

Etat des lieux :

La Suisse, l'Union Européenne, le Japon et le Canada veulent lancer de nouvelles négociations sur les investissements dans le cadre de l'OMC. Jusqu'à présent, la majorité des pays en développement s'est prononcée contre le lancement de négociations sur le sujet. Ayant atteint les limites de leurs capacités de négociation, ces Etats ne voient pas la nécessité d'ajouter un nouveau fardeau aux négociations de l'OMC. D'autre part, les principes de l'OMC « clause du traitement national » et « clause de la nation la plus favorisée » ne favorisent pas la promotion d'investissements qui seraient réellement voués au développement de leur pays. En vertu de la « clause du traitement national », les investisseurs étrangers doivent être soumis aux mêmes règles et bénéficier des mêmes privilèges que les investisseurs nationaux. Ceci est particulièrement préjudiciable aux industries naissantes des pays pauvres qui ne peuvent plus bénéficier de traitement de faveur par rapport à leurs concurrents internationaux souvent bien mieux rodés.

Lors de la conférence ministérielle de Doha en 2001, l'Inde s'est fortement engagée contre le lancement de négociations sur les investissements. Mais, sous la pression, elle a finalement accepté que des négociations soient lancées après Cancun au cas où un consensus était effectivement trouvé sur les modalités de négociations.

Position de la Suisse :

Tout comme les entreprises multinationales basées en Suisse, le gouvernement suisse a pour but de lancer des négociations sur les investissements juste après Cancun.

Demandes de la Déclaration de Berne au gouvernement suisse :

- La Suisse doit abandonner sa position en faveur d'un accord multilatéral sur les investissements dans le cadre de l'OMC.
- La Suisse doit s'engager à ce que les pays en développement ne subissent aucune pression visant à leur faire accepter le lancement de négociations sur les investissements.
- La Suisse doit au contraire s'engager pour une convention sur la responsabilité légale des transnationales dans le cadre de l'ONU.
- La Déclaration de Berne salue à cet égard « le projet de normes sur les responsabilités des Sociétés transnationales et autres entreprises commerciales en matière de droits de l'homme » adopté en août 2003 par la Sous-commission des droits de l'homme.

Pour en savoir plus : Marianne Hochuli, Erklärung von Bern, tél. 01 277 70 11

Pour le dossier complet sur notre site : http://www.evb.ch/index.cfm?folder_id=296